

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18^{ter}.1)

I. Office qui envoie la déclaration: SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT) 30-1, Berejkovskaya nab., 125993, Moscou, G-59, GSP-3, Fédération de Russie Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39
II. Numéro de l'enregistrement international: 1224782
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): LABORATOIRES BAILLEUL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois
IV. Reproduction de la marque: CYSTIPHANE
V. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés: Cl. 03: "Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfums, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour cheveux; dentifrices; dépilatoires; produits de démaquillage; rouge à lèvres; masques de beauté; produits de rasage." Cl. 05: "Produits pharmaceutiques et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; aliments et substances diététiques à usage médical ou vétérinaire; aliments pour bébés; compléments alimentaires pour êtres humains et animaux; compléments nutritionnels; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; fongicides; bains médicaux, bandes, culottes ou serviettes hygiéniques; préparations chimiques à usage médical ou pharmaceutique; herbes médicinales; tisanes; parasitocides."
VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



Directeur générale adjoint

Mme. Liubov Kiriya

VII. Date: **13/11/2015**